



Développement de la filière numérique en Nouvelle-Calédonie et de son écosystème			
Action n° 1.5 : Mettre en place une réglementation facilitant les partenariats public-privé			
Niveau de priorité	□ Haute □ Moyenne <u>□ Basse</u>		
Axes stratégiques ciblés	 Innover par et avec le numérique Engager le développement régional de la filière numérique Accompagner la transition numérique de l'économie calédonienne 		
Présentation			
Constat	Dans un contexte de stagnation et de baisse de l'aide publique au développement, la création de nouveaux partenariats s'est imposée aux gouvernements pour trouver de nouvelles sources de financement, favoriser la croissance économique et stimuler l'innovation		
	 Ainsi, les partenariats public-privé (PPP) sont apparus comme une alternative permettant de mobiliser de nouvelles ressources. Ils visent à associer des entités publiques et privées d'un territoire autour de projets/dispositifs en faveur notamment de son développement économique 		
	■ Toutefois, il n'existe pas de définition reconnue de la notion de PPP qui puisse servir de référence, notamment en Nouvelle-Calédonie		
Objectifs opérationnels	 Etudier le cadre juridique des partenariats public-privé en Nouvelle-Calédonie, ainsi que les éventuels freins relatifs à leur mise en œuvre 		
	 Proposer le cas échéant un cadre juridique adapté à la Nouvelle-Calédonie, facilitant leur emploi, plus particulièrement dans le domaine du numérique 		
	Dans un contexte financier contraint, le développement des partenariats public-privé trouve un écho favorable auprès de la filière numérique calédonienne et de son écosystème		
	 Ainsi, cette action vise à conduire une étude juridique des PPP en Nouvelle-Calédonie, de manière à clarifier leur emploi dans le domaine du numérique et définir le cas échéant un cadre contractuel clair 		
	Les objectifs des partenariats		
Description de	 Les conditions à remplir pour bénéficier et maintenir des partenariats 		
Description de l'action	L'(es) organe(s) de régulation associé(s)		
	Les contraintes juridiques et financière		
	 A cet effet, les acteurs publics et privés du numérique seront sollicités afin d'identifier leurs besoins et les freins rencontrés 		
	 Une analyse des bonnes pratiques en matière de PPP dans le domaine du numérique sera également réalisée (France métropolitaine, Europe, etc.) 		
	Enfin, si l'étude le préconise, un cadre juridique sera proposé		
Communication et animation	■ Relais de communication en NC :		
	Collectivités		
	Associations : ONNC, grappes d'entreprises, ACTIC		
	Associations patronales, etc.		
	■ Supports de communication		
	Réseaux sociaux (FB, twitter, etc.)		



de succès



Développement de la filière numérique en Nouvelle-Calédonie et de son écosystème Action n° 1.5 : Mettre en place une réglementation facilitant les partenariats public-privé Cibles de Collectivités et sociétés privées l'action Portée Prioritairement en Nouvelle-Calédonie avec une possibilité d'ouverture à l'international géographique de l'action Caractère Des PPP pourraient être envisagés avec des structures internationales **International** de l'action Organisation et conduite du projet Gouvernance ■ Etude menée par la ressource juridique de la cellule ECONUM du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et pilotage de avec une assistance de la DAJ le cas échéant l'action Collectivités **Partenaires** Syndicats patronaux tiers ■ Grappe OPEN NC **Autres** ■ Néant éléments de gouvernance Descriptif des ■ Essentiellement une ressource de la cellule ECONUM du gouvernement (juriste) avec une potentielle Ressources assistance de la DAJ requises Pré-requis de Néant mise en œuvre et/ou projets dépendants ☐ Haut ☐ Moyen ☐ Bas **Risques** Pas de risque identifié Facteurs clés FCS 1 : disponibilité des ressources de la cellule ECONUM du gouvernement





Evaluation du projet			
	Charge de travail globale (jours)	Ressources cellule ECONUM du gouvernement : 30 jours	
Budget global	Coût en investissement (MXPF) (hors charges internes)	■ / XPF	
	Coût en fonctionnement (MXPF)	■ / XPF	
Mode de financement	■ Pas de financement, les travaux seraient menés par des ressources internes des structures concernées		
Délai de réalisation de l'action (mois)	■ 3 mois		
Calendrier et fréquence de l'action	Action à conduire au cours de l'année 2018		
Valeur ajoutée économique de l'action	■ Néant		
Critères d'évaluation de l'action	 Réalisation et validation du cadre juridique Nombre de partenariats public-privé 		
Esquisse du plan d'exécution de l'action	 Réalisation d'un état des lieux relatif aux textes e Sollicitation des partenaires pour compléter l'étu Définition d'un cadre juridique (si nécessaire) 		